

COMPAGNIE FLUVIALE ET MARITIME DE L'OUEST-AFRICAIN

Création de la [Compagnie française de Kong](#)

Compagnie fluviale et maritime de l'Ouest-Africain
(*La Journée industrielle*, 13 septembre 1928)

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet toutes entreprises se rapportant aux transports maritimes et fluviaux, notamment la mise en construction, l'achat, la vente, la location, l'armement et l'exploitation de tous navires.

Le siège social est à Paris, 4, rue de Castellane.

Le capital est de 2 millions, en actions de 500 francs, toutes souscrites en numéraire ; il pourra, dès à présent, être porté à 12 millions.

MM. Léon Corblet, à Paris, boulevard Flandrin, 10 ; Gaston Lévy [Kong], à Paris, rue de Marignan, 6 ; Mathieu Merle [Kong], à Grand-Lahou (Côte d'Ivoire) ; Maurice Mizraki [Kong], à Paris, avenue Niel, 73 ; Philippe de Paniagua ¹, à Paris, avenue Bugeaud, 34 ; et Pierre Petit ², à Libreville (Gabon), sont les premiers administrateurs.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

(*Le Journal des finances*, 20 mars 1929)

On annonce que la Compagnie a constitué une nouvelle filiale chargée d'assurer le transit des produits des différentes sociétés du groupe. La nouvelle société a été fondée avec le concours de la Maison Corblet et Cie. Un premier navire a été acheté et il portera le nom d' « Élima ».

(*Le Journal des finances*, 5 avril 1929)

L'action Kong reprend à 324. Nous annonçons la semaine dernière la création de la Société fluviale et maritime de l'Ouest-Africain, filiale de la précédente ; la nouvelle société n'a pas de chance dès ses débuts : on annonce en effet que le cargo « Élima » a été abordé le 29 mars par le vapeur « Pall » ; mais il paraît que les marchandises perdues sont couvertes en totalité par les assurances et que cet accident aura seulement pour effet un retard d'une quinzaine de jours. [...]

¹ Philippe de Paniagua : administrateur de la Société d'importation de bois exotiques (SIBE) :

² Pierre Petit : ancien gérant de [Génichon et Petit](#), à Libreville (Gabon).